


**Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024 - N°D2024 19**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 16 avril 2024**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 1 absent ayant donné pouvoir :

LAURENSEN David ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

Votants : 13

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David		x	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		PEPIN Nathalie	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		AZZOPARDI Karen		x	DEPOISIER Mathieu	x	
TINJOUJ Denis		x						

**OBJET : FORÊT COMMUNALE DE VOUGY – PROGRAMME D' ACTIONS 2024**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du programme des actions forestières proposées par l'Office Nationale des Forêts (O.N.F) pour l'année 2024.

La nature des travaux est la suivante : travaux sylvicoles sur les parcelles 2.x et 1.x.

Le montant estimatif des travaux est de 1 610,00 € HT (pour la parcelle 2.x), et de 3 470,00 € HT (pour la parcelle 1.x), susceptible d'être subventionné par le Département à hauteur de 80 % du montant des travaux plafonné à 3 500,00 € HT/ha.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Département pour la parcelle 1.x : 2 776,00 €.

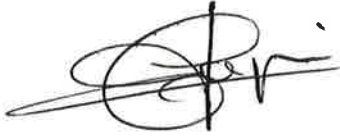
Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 694,00 HT.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- RETIENT les actions annexées à la présente décision pour un montant total de 5 080,00 € HT (1 610,00 € parcelle 2.x et 3 470,00 € parcelle 1.x) ;
- APPROUVE le plan de financement présenté ;
- ✓ INSCRIT les montants précités au budget primitif 2024 ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet ;
- ✓ SOLLICITE l'aide du Département pour la réalisation de ces travaux subventionnables ;

- ✓ DEMANDE au Conseil départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention, le cas échéant.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,



Yves MASSAROTTI 74130

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*